

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

20 janvier 2022

PROPOSITION DE LOI

visant à réformer la fiscalité des droits de succession et de donation : protéger les classes moyennes et populaires, et mieux redistribuer les richesses.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 janvier 2022.

Le Président, Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros : 3409 rect. et 3874.



ISSN 1240 - 8468